



**DELIBERATION N° 24/023 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 28 FÉVRIER 2024**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A CUMMISSIONE PERMANENTE
DI U 28 DI FERRAGHJU DI U 2024**

REUNION DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars, la Commission Permanente, convoquée le 18 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Romain COLONNA
M. Jean BIANCUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS
M. Georges MELA à Mme Marie-Anne PIERI

ETAIT ABSENT : M.

Paul-Félix BENEDETTI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse,

SUR rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la Commission Permanente du 28 février 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 mars 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 MARS 2024

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
CUMMISSIONE PERMANENTE DI U 28 DI FERRAGHJU DI
U 2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU 28 FÉVRIER 2024

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

L'**ordonnance** n° 2021-1310 du **7 octobre 2021** portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les **collectivités territoriales** et leurs groupements prévoit que le procès-verbal de chaque séance délibérante est arrêté au commencement de la séance suivante.

En application de ces dispositions, il convient d'adopter, lors de la Commission Permanente du 26 mars, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

COMMISSION PERMANENTE DÉCISIONNELLE**RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2024**

Le 28 février 2024 à 15 heures 10, les membres de la **Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient sous son format décisionnel et en mode mixte.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, procède à l'appel nominal.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Mme et MM. Jean BIANCUCCI, Romain COLONNA, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI et Marie-Anne PIERI.

Sont présents en teams :

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et M. Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et Julia TIBERI.

Sont absents et représentés :

**Mme Valérie BOZZI par M. Georges MELA,
M. Saveriu LUCIANI par Mme Julia TIBERI.**

Est absent :

M. Paul-Félix BENEDETTI.

Assistent également à la réunion :

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse.

Constatant que le quorum est atteint, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** ouvre la séance.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT 037

Raportu n^u 037 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 31 ghjennaghju di u 2024.

Rapport n^o 037 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 31 janvier 2024.

La Présidente MAUPERTUIS présente le procès-verbal de la réunion du 31 janvier écoulé. Elle demande si **les Commissaires** ont des observations et des remarques à formuler sur son contenu.

Nul ne sollicitant la parole, elle le met aux voix.

Est absent : M. Paul-Félix BENEDETTI.

Le compte-rendu considéré est adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 043

Raportu n° 043 : Mandatu spiciali attribuitu à u Sgiò Romain COLONNA, Presidente di a Commissione di e Cumpetenze Legislative è Rigulamentare è pè l'Evuluzione Statutaria di a Corsica.

Rapport n° 043 : Mandat spécial accordé à M. Romain COLONNA, Président de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse.

M. COLONNA se déporte sur le présent rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le document en cause.

M. MONDOLONI ne doute pas du bénéfice que les étudiants corses poursuivant leurs cursus à Aix-en-Provence, tireront de l'expertise de **M. COLONNA**. Cependant, il considère que ce dossier se situe à la frontière entre l'aspect institutionnel de la démarche et l'engagement politique. Il s'interroge sur l'attitude de la majorité territoriale dans l'hypothèse où il se rendrait à la rencontre des intéressés pour exposer ses réserves sur l'autonomie. Dans ces conditions, il doute que l'institution accepterait une prise en charge de ses frais de déplacement. Il suggère une réflexion sur ce point précis. Par ailleurs, il souhaite connaître la signification du terme « *after work* ».

Mme NIVAGGIONI indique qu'il s'agit **du Président de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse**. Aussi, la prise en charge est-elle parfaitement justifiée.

La Présidente MAUPERTUIS partage l'avis de **Mme NIVAGGIONI** et mentionne que **M. COLONNA** est invité ès-qualité. Elle rappelle que le mandat spécial a été mis en place par ses soins et que cette disposition n'existait pas préalablement. Elle cite à cet effet le cas de M. Jean-Guy TALAMONI. En substance, elle ajoute qu'il est impossible de faire financer ce type de déplacement par les groupes politiques. Aussi **M. MONDOLONI** peut-il se rendre à Aix-en-Provence mais pas en qualité **de Conseiller à l'Assemblée de Corse**.

M. MONDOLONI précise que son groupe ne participera pas au vote sur ce rapport sans toutefois remettre en cause l'intégrité intellectuelle de **M. COLONNA**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet le rapport aux suffrages des **Commissaires**.

Sont absents : MM. Paul-Félix BENEDETTI et Romain COLONNA.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI et Marie-Anne PIERI.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 4

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

RAPPORT 030

Rapport n° 030 : Pianu di gestione di a Riserva Naturale di Corsica di u Massicciu di u Montu Ritondu.

Rapport n° 030 : Plan de gestion de la Réserve Naturelle de Corse du Massif du Monte Ritondu.

M. ARMANET présente le rapport et ajoute que **la Chambre des Territoires** a émis un avis favorable.

La Présidente MAUPERTUIS fait état de l'avis favorable de **la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**.

M. COLONNA salue **le Conseiller exécutif** et le félicite au nom du groupe **Fà Populu Inseme**. Il observe que le contenu du rapport

suggère une réflexion sur l'évolution statutaire. Les documents d'accompagnement sont particulièrement conséquents, trois cents pages environ. Il est fier de ce niveau d'expertise et de la qualité du travail accompli.

La Présidente de l'Assemblée de Corse adresse également des félicitations à **M. ARMANET** et évoque un vrai travail transdisciplinaire et pluridimensionnel. Elle note que figure une bonne étude sur la fréquentation.

M. ARMANET rend hommage à son équipe et informe les membres de **la Commission Permanente** qu'il vient d'être rendu destinataire d'un SMS par lequel les services lui annoncent avoir identifié un premier couple de gypaète barbu.

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Sont absents : M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

RAPPORT 029

Raportu n° 029 : Pianu di Sustegnu à l'Investimentu 2022-2026 pè a mudernizazione di i stabilimenti è di i servizii medicusociali in u campu di l'autunumia : primu bilanciù è pruspettive.

Rapport n° 029 : Plan de Soutien à l'Investissement 2022-2026 pour la modernisation des établissements et des services médico-sociaux dans le champ de l'autonomie : premier bilan et perspectives.

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse dit que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a rendu un avis favorable. Elle fait part de sa satisfaction eu égard au travail effectué et constate qu'un réel besoin existe en la matière.

Le rapport est mis aux voix par l'intéressée.

Sont absents : M. Paul-Félix **BENEDETTI** et Mme Marie-Hélène **CASANOVA-SERVAS**.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique **ARRIGHI**, Jean **BIANCUCCI**, Valérie **BOZZI**, Paul-Joseph **CAITUCOLI**, Romain **COLONNA**, Saveriu **LUCIANI**, Marie-Antoinette **MAUPERTUIS**, Georges **MELA**, Jean-Martin **MONDOLONI**, Nadine **NIVAGGIONI**, Marie-Anne **PIERI**, Julia **TIBERI** et Hyacinthe **VANNI**.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 031

Rapport n° 031 : Ricorsu à vacatarii per l'organizzazione d'esami professionali in u settore di l'infurmatica è di i sistemi d'infurmazione.

Rapport n° 031 : Recours à des vacataires dans le cadre de l'organisation d'examens professionnels dans la spécialité informatique et systèmes d'information.

M. PAOLINI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS mentionne l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité.

Elle met le rapport aux voix.

Sont absents : M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

FURESTE / FORÊTS

RAPPORT 034

Rapport n° 034 : Piani d'accunciamento di i furesti di Tarcu è di u Cuscionu.

Rapport n° 034 : Plans d'aménagements forestiers des forêts de Tarcu et du Cuscionu.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse précise que la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a délivré un avis favorable.

Le rapport est soumis aux suffrages **des Commissaires**.

Sont absents : M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

FUNDARIU / FONCIER

RAPPORT 044

Raportu n° 044 : Abbandonu di a zona di studii di u rigiru di L'Isula per studià un itinerariu da scansà u centru cità di L'Isula.

Rapport n° 044 : Abandon du fuseau d'études du contournement de L'Isula au profit de l'étude d'un itinéraire d'évitement de l'hyper centre-ville de L'Isula.

M. PAOLINI présente le rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse dit que **la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a donné un avis favorable.

M. BIANCUCCI déclare connaître le contexte. Le projet initial datant d'une quarantaine d'années, était très onéreux assorti d'une problématique environnementale complexe. Les communes avaient manifesté leur désaccord. Nonobstant, l'opération a été engagée en 2014. L'abandon définitif du projet est raisonnable mais le problème lié à la circulation en saison estivale demeure. Il suggère la réalisation d'une étude dans les plus brefs délais pour formuler une proposition de voie de contournement.

M. MELA souligne que les problèmes ne seront pas résolus en renonçant à des investissements de ce type. De son point de vue, il convient de disposer d'une vraie lisibilité en établissant un schéma directeur des routes sur l'ensemble du territoire. Cela permettra de disposer d'une perspective sur les travaux à réaliser en matière d'infrastructures routières. En tout état de cause, le projet de L'Isula

Rossa était nécessaire. D'autres problèmes subsistent telles la traversée de Santa Lucia di Purti Vecchju et celle d'Ulmetu par exemple. La Corse présente une forte attractivité touristique et il est indispensable de disposer d'une visibilité dans le domaine sensible des infrastructures. Il constate qu'aucun projet structurant ne sort de cet hémicycle.

M. VANNI s'inquiète de l'ancien tracé et craint que la levée des emprises ne donne lieu à une constructibilité débridée. Il est indispensable de geler les terrains concernés.

M. PAOLINI note qu'il subsiste des enjeux en matière de déviation et de circulation en milieu urbain dans toute la Corse. La motion relative à la traversée de Venacu déposée par le groupe **Un Soffiu Novu** sera examinée en commission organique vendredi prochain. Il cite également les cas de Vivariu et d'Ulmetu. **Le Conseil exécutif de Corse** travaille sans relâche sur ces dossiers. En ce qui concerne la levée des emprises, il s'agit de demandes émanant des communes. Ces terrains, nonobstant le fait que les collectivités dont il s'agit maîtrisent l'aménagement de leurs territoires respectifs, demeurent néanmoins classés en tant qu'espaces agricoles dans le PADDUC. Naturellement, les communes sont en mesure de rendre constructibles les sols en cause mais dans le respect des règles édictées par le droit de l'urbanisme et par le PADDUC. Il ajoute que ce document comprenait en 2015 un volet « transports » et un volet « mobilité » avec deux schémas distincts. Il évoque aussi deux schémas adoptés en 2016 : le plan régional de l'intermodalité et la planification régionale des infrastructures de transport. En conclusion, il souligne que l'exécutif travaille à l'établissement d'un programme régional des infrastructures et de transports et que la révision du PADDUC sera engagée en 2024.

La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite les suffrages **des Commissaires**.

Sont absents : M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

La Présidente MAUPERTUIS rappelle que la séance débute demain à 10 heures.

A 16 heures 05, l'ordre du jour est épuisé et la réunion est levée par **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Fait à Ajaccio, le 28 février 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE



CUMMISSIONE PERMANENTE
U 28 DI FERRAGJHU DI U 2024
COMMISSION PERMANENTE
DU 28 FÉVRIER 2024

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 037 : Approvazione di u prucedu verbale di a Cummissione Permanente di u 31 ghjennaghju di u 2024.

Rapport n^o 037 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 31 janvier 2024.

Raportu n^u 043 : Mandatu spiciali attribuitu à u Sgiò Romain COLONNA, Presidente di a Cummissione di e Cumpetenze Legislative è Rigulamentare è pè l'Evuluzione Statutaria di a Corsica.

Rapport n^o 043 : Mandat spécial accordé à M. Romain COLONNA, Président de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n^u 030 : Pianu di gestione di a Riserva Naturale di Corsica di u Massicciu di u Monte Ritondu.

Rapport n^o 030 : Plan de gestion de la Réserve Naturelle de Corse du Massif du Monte Ritondu.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n^u 029 : Pianu di Sustegnu à l'Investimentu 2022-2026 pè a mudernizzazione di i stabilimenti è di i servizii medicusociali in u campu di l'autunumia : primu bilanciu è pruspette.

Rapport n° 029 : Plan de Soutien à l'Investissement 2022-2026 pour la modernisation des établissements et des services médico-sociaux dans le champ de l'autonomie : premier bilan et perspectives.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 031 : Ricorsu à vacatarii per l'organizzazione d'esami professionali in u settore di l'infurmatica è di i sistemi d'infurmazione.

Rapport n° 031 : Recours à des vacataires dans le cadre de l'organisation d'examens professionnels dans la spécialité informatique et systèmes d'information.

FURESTE / FORÊTS

Raportu n° 034 : Piani d'accunciamentu di i furesti di Tarcu è di u Cuscionu.

Rapport n° 034 : Plans d'aménagements forestiers des forêts de Tarcu et du Cuscionu.

FUNDARIU / FONCIER

Raportu n° 044 : Abbandonu di a zona di studii di u rigiru di L'Isula per studià un itinerariu da scansà u centru cità di L'Isula.

Rapport n° 044 : Abandon du fuseau d'études du contournement de L'Isula au profit de l'étude d'un itinéraire d'évitement de l'hyper centre-ville de L'Isula.
